

CHAPITRE 7.10.

BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LES SYSTÈMES DE PRODUCTION DE POULETS DE CHAIR

Article 7.10.1.

Définitions

Aux fins de l'application du présent chapitre :

Poulet de chair : désigne les oiseaux de l'espèce *Gallus gallus* élevés pour la production de viande à des fins commerciales. L'aviculture villageoise et les élevages de basse-cour ne sont pas couverts par ce chapitre.

Prélèvement : désigne la collecte et le *chargement* des oiseaux sur l'exploitation en vue de leur transport à l'*abattoir*.

Article 7.10.2.

Champ d'application

Le présent chapitre couvre la période allant de l'arrivée des *poussins d'un jour* dans l'exploitation au prélèvement des poulets de chair dans les systèmes de production à orientation commerciale. Ces systèmes incluent le confinement des oiseaux, l'application des mesures de sécurité biologique et la vente des produits issus de ces oiseaux, quelle que soit l'échelle de production. Ces recommandations portent sur les élevages de poulets de chair en cages, sur caillebotis, sur litière ou sur terre battue, aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Les différents types d'élevage de poulets de chair sont les suivants :

1. Système hors sol
Les poulets de chair vivent en confinement total dans un poulailler, avec ou sans contrôle de l'air ambiant.
2. Système semi-plein air
Les poulets de chair vivent dans un poulailler, et ont accès à un parcours extérieur restreint.
3. Système de plein air
À aucun moment de la production, les poulets de chair ne sont confinés dans un poulailler, mais sont maintenus dans un périmètre extérieur délimité.

Le présent chapitre doit être considéré parallèlement aux chapitres 7.2., 7.3. et 7.4. sur le bien-être des poulets de chair lors du transport à l'*abattoir*.

Article 7.10.3.

Critères ou paramètres mesurables du bien-être des poulets de chair

Le bien-être des poulets de chair doit être évalué à l'aide de paramètres mesurables fondés sur les résultats. Il convient également de tenir compte des ressources disponibles et de la conception du système. Les paramètres mesurables ci-après, qui sont fondés sur les résultats et spécifiquement axés sur les animaux, peuvent constituer des indicateurs utiles du *bien-être animal*. Le recours à ces indicateurs et à des valeurs seuils appropriées doit être adapté aux différentes situations rencontrées dans l'élevage des poulets de chair, en prenant aussi en considération la souche des oiseaux.

Certains critères, tels qu'anomalies de la démarche et taux de mortalité et de morbidité, peuvent être mesurés sur l'exploitation alors que d'autres sont plus faciles à apprécier à l'*abattoir*. Ainsi, au moment de l'*abattage*, on peut évaluer

au niveau d'un *troupeau* les ecchymoses, les fractures des membres et les autres lésions. L'ancienneté des lésions peut permettre d'en déterminer la source. Des traces de griffures sur le dos, des dermatites de contact et des ampoules au niveau du bréchet sont aussi couramment observées à l'*abattoir*. D'autres maladies, telles qu'ascite, malformations des pattes, déshydratation et états pathologiques divers, peuvent également être évaluées à l'*abattoir*. Pour les paramètres mesurables du bien-être animal, il est recommandé de déterminer les valeurs en référence à des normes nationales, sectorielles ou éventuellement régionales adaptées à la production des poulets de chair à des fins commerciales.

Les critères de résultats et les paramètres mesurables ci-après constituent des indicateurs utiles du bien-être des poulets de chair :

1. Taux de mortalité, mise à la réforme et taux de morbidité

Les taux de mortalité et de morbidité, et le taux de mise à la réforme calculés sur une base journalière, hebdomadaire et cumulée doivent rester dans les limites attendues. Une augmentation imprévue de ces taux pourrait être le reflet d'atteintes au *bien-être animal*.

2. Anomalies de la démarche

Les poulets de chair sont sensibles à toute une série de troubles squeletto-musculaires, de nature infectieuse ou non. Ces troubles peuvent conduire à une boiterie et à des anomalies de la démarche. Les poulets de chair qui boitent ou souffrent de difficultés de déplacement peuvent avoir du mal à atteindre la nourriture et l'eau, risquent de se faire piétiner et peuvent ressentir des douleurs. Les problèmes squeletto-musculaires ont des causes multiples, tels qu'entre autres les facteurs génétiques ou nutritionnels, l'hygiène, l'éclairage, la qualité de la litière ou d'autres facteurs liés à l'environnement et à la conduite d'élevage. Il existe différentes échelles de notation à cet effet.

3. Dermatites de contact

Les dermatites de contact touchent les surfaces cutanées qui sont au contact prolongé de litière mouillée ou d'autres types de sol mouillé. Cette *maladie* se manifeste par un noircissement de la peau pouvant évoluer vers des érosions et une fibrose sur la face inférieure du coussinet plantaire, à l'arrière des tarse, et parfois sur le bréchet. Dans les cas graves, les lésions podales et tarsiennes peuvent contribuer à une boiterie et conduire à des *infections* secondaires. Des systèmes de notation validés des dermatites de contact ont été développés pour les *abattoirs*.

4. État du plumage

Chez les poulets de chair, l'évaluation de l'état du plumage apporte des informations utiles sur certains aspects du bien-être animal. Au niveau individuel, les souillures du plumage sont corrélées aux dermatites de contact et à la boiterie ou peuvent être associées à l'environnement et au système de production. Les souillures du plumage peuvent être évaluées lors des inspections conduites dans les élevages, au moment de la collecte ou avant la plumaçon. Un système de notation a été élaboré à cette fin.

5. Fréquence des maladies, des troubles métaboliques et des infestations parasitaires

La mauvaise santé, quelle qu'en soit la cause, est un sujet de préoccupation en termes de bien-être animal qui peut être exacerbé par une mauvaise gestion des conditions environnementales ou par des pratiques d'élevage inadaptées.

6. Comportements

a) Comportements craintifs

Les poulets de chair craintifs évitent l'homme. Ce comportement s'observe dans les *troupeaux* où les *préposés aux animaux* effectuent leurs tâches en se déplaçant rapidement au lieu de se mouvoir plus calmement au contact des poulets de chair. La peur (par exemple d'un bruit fort et soudain) peut provoquer l'entassement des poulets les uns sur les autres, et même leur étouffement. Les poulets de chair devenus craintifs peuvent être moins productifs. Des méthodes validées ont été développées pour évaluer ce paramètre.

b) Répartition des poulets de chair sur l'espace d'élevage

Une modification de la répartition des poulets de chair sur l'espace d'élevage (blottissement par exemple) peut indiquer un inconfort thermique, l'existence de zones de litière mouillée, des irrégularités d'éclairage ou une répartition hétérogène de la nourriture et de l'eau.

c) Halètement et déploiement des ailes

Des manifestations excessives de halètement et de déploiement des ailes indiquent que les poulets de chair sont soumis à un stress thermique dû à la chaleur ou d'une mauvaise qualité de l'air due, par exemple, à des concentrations élevées d'ammoniac dans l'air.

d) Bains de poussière

Les bains de poussière relèvent d'un comportement complexe d'entretien du plumage qu'expriment de nombreux oiseaux, y compris les poulets de chair. À cette occasion, les poulets font passer dans leur plumage des débris issus entre autres de la litière. Les bains de poussière contribuent à conserver le plumage en bon état, ce qui aide les oiseaux à maintenir leur température corporelle et à se protéger des blessures. La diminution des bains de poussière dans un *troupeau* peut indiquer des problèmes de litière ou de parcours (litière ou sol humide ou trop dur par exemple).

e) Consommation de nourriture et d'eau, et picorage

Une diminution de la prise de nourriture ou d'eau peut être révélatrice de problèmes liés à la conduite de l'élevage, entre autres d'un espace insuffisant autour des mangeoires ou des abreuvoirs ou d'un mauvais positionnement de ceux-ci, d'un déséquilibre alimentaire, d'une mauvaise qualité de l'eau ou d'une contamination des *aliments*. Les poulets de chair mangent et boivent souvent moins lorsqu'ils sont malades. Ils peuvent aussi moins s'alimenter en période de stress thermique dû à la chaleur ou manger au contraire davantage en période de stress thermique dû au froid. Un comportement typique des poulets de chair est la recherche de nourriture au sol, en se déplaçant pour picorer ou en grattant la litière. Une réduction de cette activité pourrait indiquer des problèmes de qualité de la litière ou des troubles limitant les déplacements.

f) Picage et cannibalisme

Le picage peut entraîner une perte significative du plumage et conduire au cannibalisme. Le cannibalisme consiste à arracher des morceaux de chair à un autre oiseau, ce qui peut provoquer des blessures graves. Ces comportements anormaux ont des causes multiples.

7. Consommation d'eau et de nourriture

Le contrôle de la consommation journalière d'eau est un moyen utile pour repérer les *maladies* et d'autres atteintes au bien-être, en prenant en compte la température ambiante, l'humidité relative, la prise de nourriture et d'autres facteurs associés. Les problèmes liés à l'approvisionnement en eau peuvent se traduire par une litière mouillée, des diarrhées, des dermatites ou une déshydratation.

Des changements dans la prise de nourriture peuvent indiquer une alimentation inadéquate, la présence d'une *maladie* ou d'autres problèmes de bien-être.

8. Performances

a) Le taux de croissance est un indice exprimant le gain moyen quotidien en grammes par individu moyen dans un *troupeau*.

b) Le taux de conversion alimentaire est un indice mesurant la quantité d'*aliments* consommés par un *troupeau* par rapport au poids vif total collecté pour l'*abattage*, exprimé en poids d'*aliments* nécessaire pour obtenir un gain pondéral de 1 kg.

c) Le taux de survie est un indice exprimant le pourcentage de poulets de chair vivants à la fin de la période de production. Plus fréquemment, cette notion est exprimée par son contraire, le taux de mortalité.

9. Fréquence des lésions

La fréquence des lésions peut indiquer des problèmes de bien-être dans le *troupeau* au cours de la production ou de la collecte. Il peut s'agir de lésions dues aux autres poulets de chair (griffures, plumes arrachées ou plaies par picage et cannibalisme), aux conditions ambiantes (lésions cutanées entre autres : par exemple, dermatite de contact) et aux interventions humaines (capture notamment). Les lésions prévalentes observées au moment de la capture sont les ecchymoses, les fractures des membres, les dislocations de la hanche et les ailes abîmées.

10. Maladies des yeux

Une conjonctivite peut indiquer la présence d'agents irritants comme la poussière et l'ammoniac. Les concentrations élevées d'ammoniac peuvent également provoquer des brûlures de la cornée et risquer de conduire à la cécité. L'apparition d'anomalies du développement oculaire peut être associée à une trop faible intensité lumineuse.

11. Vocalisation

La vocalisation peut révéler des états émotionnels, positifs ou négatifs. Un *préposé aux animaux* suffisamment expérimenté est capable d'interpréter les vocalisations d'un *troupeau* de *volailles*.

Article 7.10.4.

Recommandations

1. Sécurité biologique et santé animale

a) Sécurité biologique et prévention des maladies

Les programmes de *sécurité biologique* doivent être conçus et mis en œuvre en fonction du meilleur statut sanitaire possible pour le *troupeau* et du risque actuel de *maladie* (endémique, exotique ou transfrontalier) spécifique de chaque groupe épidémiologique de poulets de chair, en conformité avec les recommandations applicables du *Code terrestre*.

Ces programmes doivent prévoir le contrôle des principales voies de transmission des *maladies* et des agents pathogènes, à savoir :

- i) transmission directe par d'autres *volailles*, par des animaux domestiques ou *sauvages* ou par l'homme,
- ii) matériels contaminés tels qu'équipements, installations et *véhicules*,
- iii) *vecteurs* (tels qu'arthropodes et rongeurs),
- iv) aérosols,
- v) alimentation en eau,
- vi) *aliments*.

Critères de résultats mesurables : fréquence des *maladies*, des troubles métaboliques et des *infestations* parasitaires, taux de mortalité et performances.

b) Gestion de la santé animale, traitements préventifs et soins vétérinaires

Les personnes chargées des soins aux poulets de chair doivent pouvoir reconnaître les signes de mauvaise santé ou de détresse tels qu'un changement dans les habitudes de consommation de nourriture ou d'eau, un ralentissement de la croissance, des modifications comportementales, une anomalie de l'aspect du plumage, des déjections anormales ou d'autres caractéristiques physiques.

Lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'identifier les causes de *maladie*, de mauvaise santé ou de douleurs et d'y remédier, ou s'ils suspectent la présence d'une *maladie* à déclaration obligatoire, les préposés aux soins doivent demander conseil à des *vétérinaires* ou à d'autres conseillers qualifiés. Les traitements vétérinaires doivent être prescrits par un *vétérinaire*.

Un programme efficace de prévention et de traitement des *maladies* doit être mis en place. Il doit être en cohérence avec les programmes établis par les *Services vétérinaires* le cas échéant.

Les *vaccinations* et les traitements doivent être administrés sur la base de l'avis d'un *vétérinaire* ou d'un autre expert, par du personnel formé à ces actes et en tenant compte du bien-être des poulets de chair.

Les poulets de chair malades ou blessés doivent être mis à mort dès que possible, dans des conditions décentes. La mise à mort de poulets à des fins diagnostiques doit également être conduite dans des conditions décentes, conformément au chapitre 7.6.

Critères de résultats mesurables : fréquence des *maladies*, des troubles métaboliques et des *infestations* parasitaires, taux de mortalité, performances et démarche.

2. Milieu ambiant et pratiques d'élevage

a) Température ambiante

Les conditions de température appliquées aux poulets de chair doivent être adaptées à leur stade de développement et les conditions extrêmes de chaleur, d'humidité et de froid doivent être évitées. Au stade de la croissance, un indice thermique peut aider à identifier les zones de confort thermique pour les poulets, à différentes conditions de température et d'humidité relative.

Lorsque les conditions ambiantes sortent de ces zones, des stratégies doivent être employées pour atténuer les effets néfastes sur les poulets de chair, par exemple en assurant, si nécessaire, une modulation de la vitesse de ventilation, un réchauffement, un refroidissement par évaporation ou un ajustement de la densité d'élevage.

La régulation thermique doit être vérifiée à une fréquence suffisante pour que toute panne du système soit détectée avant que cela ne porte préjudice au bien-être des animaux.

Critères de résultats mesurables : comportement, taux de mortalité, dermatites de contact, consommation d'eau et de nourriture, performances et état du plumage.

b) Éclairage

Une période adaptée d'éclairage continu doit être assurée.

L'intensité lumineuse au cours de la période d'éclairage doit être uniforme et suffisante pour permettre aux poulets de chair de trouver l'eau et la nourriture lorsqu'ils viennent d'arriver dans le poulailler. Cet éclairage doit également stimuler l'activité des poulets de chair et permettre une inspection correcte.

Afin de permettre aux poulets de chair de se reposer, de réduire les réactions de stress et de favoriser un comportement naturel propre à l'espèce, une bonne démarche et un bon état des pattes, une période adéquate d'obscurité continue est aussi nécessaire sur chaque cycle de 24 heures.

Une période d'adaptation progressive aux changements d'éclairage doit être prévue.

Critères de résultats mesurables : démarche, troubles métaboliques, performances, comportement, état des yeux et fréquence des lésions.

c) Qualité de l'air

Il est nécessaire d'assurer constamment une ventilation adaptée apportant de l'air frais afin d'évacuer les gaz comme le dioxyde de carbone et l'ammoniac, les poussières et l'humidité excessive.

Dans les conditions habituelles, la concentration d'ammoniac ne doit pas dépasser 25 ppm au niveau des poulets de chair.

La teneur de l'air en poussières doit être la plus faible possible. Lorsque l'état de santé et le bien-être des poulets de chair dépendent d'un système de ventilation artificielle, un dispositif de secours adapté et un système d'alarme doivent être prévus.

Critères de résultats mesurables : fréquence des *maladies* respiratoires, troubles métaboliques, *maladies* des yeux, performances, dermatites de contact et comportement.

d) Bruit

Les poulets de chair peuvent s'adapter à différents niveaux et types de bruit. Néanmoins, afin d'éviter les réactions de stress et de peur (entassement par exemple), il convient de réduire autant que possible leur exposition à des bruits intenses ou soudains. Les ventilateurs, distributeurs de nourriture et autres équipements intérieurs ou extérieurs doivent être conçus, placés, actionnés et entretenus de façon à provoquer le moins de bruit possible.

L'emplacement des exploitations doit tenir compte, si possible, des sources locales de bruit.

Critères de résultats mesurables : taux journalier de mortalité, taux de morbidité, performances, fréquence des blessures et comportements craintifs.

e) Alimentation

Les poulets de chair doivent toujours recevoir des aliments adaptés à leur âge et à leurs caractéristiques génétiques et contenant les éléments nutritifs nécessaires à leur bonne santé et à leur bien-être.

Il importe que la nourriture et l'eau soient acceptables pour les poulets de chair et ne contiennent pas de polluants à des concentrations dangereuses pour leur santé.

Le système d'alimentation en eau doit être nettoyé régulièrement pour éviter le développement de micro-organismes dangereux.

Les poulets de chair doivent avoir un accès quotidien suffisant aux *aliments*. L'eau doit être disponible en permanence.

Des mesures spéciales doivent être prises pour permettre aux jeunes poussins d'accéder à l'eau et aux *aliments* qui leur sont destinés.

Les poulets de chair physiquement incapables d'accéder à la nourriture ou à l'eau doivent être mis à mort dans des conditions décentes dès que possible.

Critères de résultats mesurables : consommation de nourriture et d'eau, performances, comportement, démarche, fréquence des *maladies*, des troubles métaboliques et des *infestations* parasitaires, taux de mortalité et fréquence des blessures.

f) Sols, litière, surfaces de repos et qualité de la litière

Le sol du poulailler doit de préférence être facile à nettoyer et à désinfecter.

La mise à disposition de litière non compacte et sèche est souhaitable pour assurer l'isolation des poussins par rapport au sol et pour favoriser les bains de poussière et le picorage.

La litière doit être utilisée correctement afin de limiter les effets préjudiciables sur le bien-être et la santé des poulets de chair. Une litière de mauvaise qualité peut entraîner une dermatite de contact et des ampoules au niveau du bréchet. La litière doit être remplacée ou traitée comme il convient s'il est nécessaire de prévenir la transmission d'une *maladie* dans le *troupeau* suivant.

La qualité de la litière est liée en partie au type de substrat utilisé et en partie aux pratiques d'élevage. Le type de substrat doit être choisi avec soin. La litière doit être entretenue pour rester sèche et friable ; elle ne doit jamais être poussiéreuse, agglomérée ou humide. La mauvaise qualité de la litière peut provenir d'une variété de facteurs, dont des débordements d'eau, l'inadéquation de la composition de l'alimentation, des *infections* intestinales, une mauvaise ventilation ou une densité de peuplement excessive.

Lorsque les poulets de chair sont placés sur des sols en caillebotis, parce qu'un climat très humide empêche de recourir à d'autres substrats, ces sols doivent être conçus, fabriqués et entretenus de manière à permettre aux poulets de tenir correctement dessus, à ne causer aucune blessure et à permettre aux déjections de passer au travers ou d'être évacuées correctement.

Pour éviter les blessures, les *poussins d'un jour* doivent être placés sur un type de sol adapté à leur taille et assurant une chaleur suffisante.

Si des *poussins d'un jour* doivent être placés sur litière avant d'intégrer le poulailler, un substrat non contaminé tel que copeaux de bois, paille, balle de riz, papier haché ou litière usagée et traitée doit être ajouté en couche suffisamment épaisse pour leur permettre d'exprimer les comportements naturels propres à l'espèce et les isoler par rapport au sol.

Critères de résultats mesurables : dermatites de contact, état du plumage, démarche, comportement (bains de poussière et picorage), troubles oculaires, fréquence des *maladies*, des troubles métaboliques et des *infestations* parasitaires et performances.

g) Prévention du picage et du cannibalisme

Le picage et le cannibalisme sont rares chez les poulets de chair en raison de leur jeune âge. Des pratiques d'élevage telles que baisse de l'intensité lumineuse, apport de matières à picorer, modifications de la ration alimentaire, réduction de la densité d'élevage, sélection de lignées génétiques adaptées doivent cependant être appliquées lorsque le picage et le cannibalisme constituent un problème potentiel.

En cas d'échec de ces stratégies, l'époinçage thérapeutique du bec est le dernier recours.

Critères de résultats mesurables : fréquence des lésions, comportement, état du plumage et taux de mortalité.

h) Densité d'élevage

Les poulets de chair doivent être soumis à une densité d'élevage leur permettant d'accéder à la nourriture et à l'eau, de se déplacer et d'ajuster une posture normale propre à l'espèce. Il convient de prendre en compte les facteurs ci-après : capacités d'élevage, conditions ambiantes, type de poulailler, système de production, qualité de la litière, ventilation, stratégie de *sécurité biologique*, lignée génétique, et âge et poids de commercialisation.

Critères de résultats mesurables : fréquence des blessures, dermatites de contact, taux de mortalité, comportement, démarche, fréquence des *maladies*, des troubles métaboliques et des *infestations* parasitaires, performances et état du plumage.

i) Parcours extérieurs

Les poulets de chair peuvent avoir accès à des parcours extérieurs dès qu'ils ont un plumage suffisant et qu'ils sont assez grands pour se déplacer sans risque. Un nombre suffisant de points de sortie doit être prévu pour qu'ils puissent sortir librement du poulailler et y rentrer à volonté.

La gestion des parcours extérieurs est importante dans les systèmes de semi-plein air ou de plein air intégral. Les terres et les parcours herbeux doivent être entretenus de manière à réduire le risque de contamination

des poulets de chair par des agents pathogènes ou des parasites. Les mesures appliquées peuvent inclure la limitation de la densité d'élevage ou l'utilisation séquentielle de plusieurs parcelles par rotation.

Les parcours extérieurs doivent être situés sur des sols bien drainés et entretenus de manière à être aussi peu marécageux ou boueux que possible.

Ils doivent fournir un abri aux poulets de chair et être exempts de plantes toxiques et d'agents contaminants. Une protection contre les intempéries doit être prévue pour les élevages de plein air.

Critères de résultats mesurables : comportement, fréquence des *maladies*, des troubles métaboliques et des *infestations* parasitaires, performances, dermatites de contact, état du plumage, fréquence des lésions, et taux de mortalité et de morbidité.

j) Protection contre les prédateurs

Les poulets de chair doivent être protégés contre les prédateurs.

Critères de résultats mesurables : comportements craintifs, taux de mortalité et fréquence des lésions.

k) Choix de la souche de poulets de chair

Lors du choix d'une souche de poulets de chair pour un site ou un système de production spécifique, toutes décisions portant sur la productivité et le taux de croissance doivent être prises en tenant compte de considérations liées au bien-être et à la santé des volailles.

Critères de résultats mesurables : démarche, troubles métaboliques, dermatites de contact, taux de mortalité, comportement et performances.

l) Interventions douloureuses

Les interventions douloureuses telles que l'épointage du bec, la phalangectomie ou l'ablation de la crête ne doivent pas être pratiquées en routine sur les poulets de chair.

Si l'épointage thérapeutique du bec est nécessaire, il doit être exécuté par du personnel formé et qualifié qui interviendra aussi précocement que possible et veillera à retirer la quantité minimale de bec nécessaire en recourant à une méthode réduisant la douleur au minimum et limitant les saignements.

Le chaponnage chirurgical ne doit pas être effectué sans analgésie et mesure anti-infectieuse adaptées. Il ne doit être pratiqué que par un *vétérinaire* ou du personnel formé et qualifié, sous la supervision d'un *vétérinaire*.

Critères de résultats mesurables : taux de mortalité, mise à la réforme, taux de morbidité et comportement.

m) Manipulation et inspection

Les poulets de chair doivent être inspectés au moins une fois par jour. Cette inspection doit répondre à trois objectifs majeurs : identifier les poulets malades ou blessés pour les traiter ou les réformer, détecter tout problème de bien-être ou de santé dans le *troupeau* et y remédier, et ramasser les poulets morts.

Les opérations d'inspection doivent être conduites de manière à ne pas déranger inutilement les poulets de chair. Ainsi, les *préposés aux animaux* doivent se déplacer calmement et sans hâte au sein du *troupeau*.

Les manipulations des poulets de chair ne doivent pas provoquer de blessures ni de réactions de crainte ou de stress inutile.

Les poulets de chair souffrant de *maladies* incurables, de malformations importantes ou de blessures graves doivent être retirés du *troupeau* et mis à mort dès que possible dans des conditions décentes, comme décrit dans le chapitre 7.6.

Si elle est pratiquée par une personne compétente, comme décrit à l'article 7.6.17., la dislocation cervicale est une méthode acceptée pour mettre à mort de façon ponctuelle un nombre restreint de poulets de chair.

Critères de résultats mesurables : comportement, performances, fréquence des lésions, taux de mortalité, vocalisation et taux de morbidité.

n) Formation du personnel

Toutes les personnes chargées des soins aux poulets de chair doivent avoir reçu une formation adaptée leur conférant les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités ou être capables de démontrer qu'elles possèdent ces compétences. Elles doivent avoir des connaissances suffisantes sur les comportements des poulets de chair, les techniques de manipulation, les procédures de *mise à mort* d'urgence, la *sécurité biologique*, les signes généraux de *maladie*, les indicateurs d'altération du *bien-être animal* et les méthodes pour y remédier.

Critères de résultats : tous les paramètres mesurables pourraient s'appliquer.

o) Plans d'urgence

Les producteurs de poulets de chair doivent disposer de plans d'urgence visant à limiter autant que possible et à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, des *foyers* de *maladies* et des pannes mécaniques. Ces plans peuvent prévoir des dispositifs d'alarme infaillibles pour détecter les dysfonctionnements, des générateurs de secours, l'accès à des prestataires de services pour l'entretien, un chauffage ou une climatisation de remplacement, la possibilité de stocker de l'eau sur l'exploitation, l'accès à

des services d'approvisionnement en eau, le stockage correct de nourriture sur place, des aliments de remplacement et un plan d'intervention en cas de problème urgent de ventilation.

Les plans d'urgence doivent être élaborés en conformité avec les programmes nationaux établis ou recommandés par les *Services vétérinaires*. Le plan d'urgence doit prévoir des procédures de *mise à mort* dans des conditions décentes.

p) Emplacement, construction et équipement des exploitations

Les emplacements choisis pour les élevages de poulets de chair doivent, dans la mesure du possible, être à l'abri des risques d'incendie ou d'inondation et des autres catastrophes naturelles. Ces emplacements doivent aussi permettre d'éviter ou de limiter autant que possible les risques liés à la *sécurité biologique* et l'exposition des poulets de chair à des polluants chimiques ou physiques, au bruit et aux intempéries.

Les poulaillers, parcours extérieurs et matériels auxquels les poulets de chair ont accès doivent être conçus et entretenus de manière à ne provoquer ni blessure ni douleur.

Les poulaillers, les équipements électriques et le chauffage doivent être conçus et installés de manière à réduire au minimum les risques d'incendie et les autres dangers.

Les producteurs de poulets de chair doivent disposer d'un programme d'entretien de tout équipement dont la panne risquerait de compromettre le bien-être des poulets de chair.

q) Collecte des poulets de chair

Les poulets de chair ne doivent pas être soumis à une période de jeûne excessive avant l'heure d'*abattage* prévue.

L'eau doit rester disponible jusqu'au moment de la capture.

Les poulets de chair inaptes au *chargement* ou au transport pour cause de *maladie* ou de lésions doivent être mis à mort dans des conditions décentes.

La capture doit être pratiquée par des *préposés aux animaux* qualifiés qui doivent tout mettre en œuvre pour réduire autant que possible les réactions de stress et de peur ainsi que les lésions. Si un poulet est blessé lors de la capture, il doit être mis à mort dans des conditions décentes.

Les poulets de chair ne doivent pas être attrapés par le cou ni par les ailes.

Ils doivent être placés avec soin dans le *conteneur* de transport.

En cas de recours à des systèmes de capture mécaniques, ceux-ci doivent être conçus, utilisés et entretenus de manière à limiter au maximum les blessures et les réactions de stress et de peur. Il est conseillé de disposer d'un plan d'urgence prévoyant les cas de panne mécanique.

La capture doit être réalisée de préférence sous une lumière atténuée ou bleutée afin de calmer les poulets de chair.

La capture doit être programmée de manière à limiter au maximum le temps d'attente précédant l'*abattage* ainsi que le stress lié aux conditions climatiques lors des phases de capture, de transport et d'attente.

La densité de chargement dans les *conteneurs* de transport doit être adaptée aux conditions climatiques et assurer un confort minimal.

Les *conteneurs* doivent être conçus et entretenus de manière à éviter les blessures ; ils doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés si nécessaire.

Critères de résultats mesurables : comportement, vocalisations, fréquence des lésions et taux de mortalité lors de la capture et à l'arrivée à l'*abattoir*.